Mis en ligne le 03/07/2026 à 13h54
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260630-CM040882026

OllainVille

DÉLIBÉRATION
N° CM 04/088/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 30 juin 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, M. Aurélien TEDESCO, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Gilles ROUILLON, Mme Marie-Anne JANNIN qui donne procuration à Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry PALLIER qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Caroline DOUX qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Marine FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE

- **Animations musicales – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2026/2027**

Madame Stéphanie ESCANDE, Conseillère Municipale, présente à l'assemblée la répartition des créneaux de l'animation musicale au titre de l'année scolaire 2026/2027.

Elle précise que les écoles concernées sont : les Boutons d'Or, la Roche, Pierre de Ronsard, Jacques Prévert.

Elle rappelle que les interventions sont encadrées par un musicien intervenant et se décomposent de la manière suivante :

- École élémentaire : 7 heures d'enseignement annuelles par classe majorées de 1/8 au titre de concertation- bilan
- École maternelle : 6 heures 30 d'enseignement annuelles par classe majorées de 1/8 au titre de concertation-bilan.

Mis en ligne le 03/07/2026 à 13h54
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260630-CM040882026

Elle indique également que :

- Le musicien intervenant sera recruté sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B, du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au(x) cadre(s) d'emplois concerné(s).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal réuni le 23 juin 2026,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie ESCANDE, Conseillère Municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- Approuve les propositions définies ci-dessus.

- Dit que la répartition des heures allouées se déroule de la manière suivante pour l'année 2026/2027 :

- École élémentaire : 7 heures d'enseignement annuelles par classe, majorées de 1/8 au titre de concertation- bilan
- École maternelle : 6 heures 30 d'enseignement annuelles par classe, majorées de 1/8 au titre de concertation-bilan

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'intervenant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le 2 juillet 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

Pour le Maire, par délégation,
Marine FOUQUET
Première Adjointe au Maire

MAIRIE D'OLLAINVILLE (ESSONNE)